



Separation avec bien immobilier acquis en sci

Par **patouch**, le **20/06/2013** à **23:46**

avec mon concubim nous avons monte une sci et avons achete notre maison sous le nom de cette sci. mon compagnon n etant pas tres serieux sur ces reglements j envisage une separation mais je ne sais pas comment faire pour la maison sur lequel il reste un important emprunt.merci de me repondre car je ne vois pas d issu pour mon avenir.

Par **youris**, le **21/06/2013** à **00:16**

bjr,
votre séparation ne change en rien le statut de la sci.
il faudrait connaître les statuts de la sci pour répondre et connaître vos intentions réciproques (vente du bien , des parts à l'autre associé..).
cdt